



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 74492

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis motivé adressé par la Commission européenne à la France pour ne pas avoir transposé correctement la directive européenne à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Cette décision fait référence, d'une part, aux lacunes de la législation française et, d'autre part, à des plaintes émanant de particuliers à l'encontre de projets industriels ou agricoles ayant des incidences sur l'environnement. A la suite de cet avis motivé, tout investisseur peut craindre des recours juridictionnels devant les instances européennes. Aussi est-il urgent de préciser le droit applicable en la matière pour assurer une sécurité juridique aux projets publics et privés susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement en réponse à l'avis motivé adressé par la Commission européenne à la France pour ne pas avoir transposé correctement la directive européenne à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74492

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1618